



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS : Néant

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°4/22.

Réf : Finances / Thierry Thodiard – 7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE - AUTORISATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif 2026 (budget principal) de la commune, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le budget s'élève au montant total de 50 605 750 € et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement à 33 610 010 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 3 625 661,88 €

Section d'investissement à 16 995 740 € avec un déficit d'investissement reporté de 1 558 327,87 €

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
013 – Atténuations de charges	26	7	0	011 – Charges à caractère général	26	7	0
70 – Produit des services du domaine	26	7	0	012 – Charges de personnel	26	7	0
73 – Impôts et taxes	26	7	0	014 – Atténuations de produits	26	7	0
731 – Fiscalité locale	26	7	0	65 – Charges de gestion courante	26	7	0
74 – Dotations et participations	26	7	0	66 – Charges financières	26	7	0
75 – Autres produits de gestion courante	26	7	0	67 – Charges spécifiques	26	7	0
76 – Produits financiers	26	7	0	68 – Dotations aux provisions	26	7	0
78 – Reprise sur provisions	26	7	0	023 – Virement à la section d'investissement	26	7	0
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	7	0	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	7	0
Travaux en régie				Dotations aux amortissements			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
10 – Dotations, fonds divers et réserves	26	7	0	10 – Dotations, fond divers et réserves	26	7	0
13 – Subventions d'investissement	26	7	0	16 – Emprunts et dettes assimilées	26	7	0
16 – Emprunts et dettes assimilées	26	7	0	20 – Immobilisations incorporelles	26	7	0
024 – Produit des cessions d'immobilisations	26	7	0	204 – Subventions d'équipement versées	26	7	0
021 – Virement de la section de fonctionnement	26	7	0	21 – Immobilisations corporelles	26	7	0
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	7	0	23 – Immobilisations en cours	26	7	0
041 – Opérations patrimoniales	26	7	0	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	7	0
				041 – Opérations patrimoniales	26	7	0

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 26 voix pour et 7 contre (Groupes Demain CESTAS et Rassemblement cestadais).

- A adopté le budget primitif 2026 tel que délibéré ci-dessus,
- Donne délégation au Maire afin d'effectuer des virements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Pierre LANGLOIS

Le Maire,

LE MAIRE

Jérôme STEFFE



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.